

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« du Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.